

GUERRE ET PILLAGE ECONOMIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Par Stefaan Marysse et Catherine André

Abstract

1. INTRODUCTION

Dans les annuaires précédents, Stefaan Marysse et Erik Kennes¹ ont montré les changements provoqués par l'ouverture de l'Afrique au système mondial au cours de la précédente décennie. Au cours de cette période d'après guerre froide, les acteurs et les élites africaines ont redéfini leur rôle. Le vide géopolitique et la relative marginalisation du continent africain leur offraient une marge d'autonomie plus grande mais les mesures de politiques internationales d'ajustement et de bonne gouvernance qu'ils avaient la responsabilité de mener à terme ont laissé les caisses de l'Etat vides.

La combinaison d'opportunités politiques et économiques nouvelles suscite différentes réponses dont les caractéristiques dépendent des trajectoires historiques et des dotations en capital physique, humain, social et naturel. Un Etat en plein dépérissement dont l'infrastructure physique est délabrée mais riche en ressources naturelles importantes peut devenir la toile de fonds pour une criminalisation de l'Etat et la formation de groupes militaro-commerciaux. Le Libéria, la Sierra-Leone, la Somalie, le Soudan, l'Angola et la République démocratique du Congo en sont des illustrations dans une certaine mesure et à des degrés différents. Les réponses à la mondialisation peuvent être très variées et ne mènent pas à une criminalisation de l'Etat comme en témoigne le cas du Botswana et d'autres pays qui, bien que disposant d'importantes ressources naturelles ont des trajectoires et une toile de fonds différentes. Par contre, le Burundi ou le Rwanda, pays qui ne disposent pas de ressources naturelles, ont basculé dans la violence tandis que l'Ile Maurice, comparable à ces deux pays en dotation de ressources naturelle connaît actuellement un développement remarquable.

¹ MARYSSE, S., « Balbutiements de la renaissance africaine ou somalisation ? Enjeux économiques individuels, régionaux et internationaux d'une guerre », MARYSSE, S., REYNTJENS, F., *L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.309-336 ; KENNES, E., « Le secteur minier au Congo : déconnexion et descente aux enfers », MARYSSE, S., REYNTJENS, F., *L'Afrique des Grands lacs. Annuaire 1998-1999*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp.299-343.

Les conditions internationales ont changé et les réponses diverses ont créé une autre Afrique : tantôt, la mondialisation s'est traduite par une explosion de violence, une fragmentation de la société et par la génération de processus d'exclusion ; tantôt, elle a donné lieu à une diversification des choix économiques et une multiplication d'opportunités de développement humain pour un plus grand nombre de personnes, c'est-à-dire a généré des processus inclusifs.

C'est pourquoi, il faut remettre en question la thèse bien ancrée dans la conscience collective congolaise et celle de bien d'autres nations africaines selon laquelle le continent africain serait internationalement convoité pour ses richesses. Selon ce point de vue, toute crise politique aiguë menant à des conflits violents est perçue comme le résultat d'intérêts d'acteurs internationaux occultes manipulant les acteurs nationaux, avides de puissance économique et cherchant à asseoir leur domination. Il s'agit d'une vision déterministe de la théorie de la dépendance où les africains subiraient les effets des changements dus à la mondialisation sans possibilité pour eux ni d'agir sur le cours de leur trajectoire historique, ni d'y réagir ou encore de l'influencer. En ce qui concerne la thèse géopolitique, celle-ci s'avérerait utile à comprendre au-delà des discours civilisateurs et au-delà d'autres mobiles moins nobles d'intervention, de domination et de (néo) colonisation. Cette thèse géo-politique refuse de voir que ce qui se vérifiait hier n'est peut-être plus le cas aujourd'hui et que d'autres enjeux et responsabilités apparaissent. Cette nouvelle prise de conscience est formulée dans le livre d'Axelle Kabou « faut-il refuser le développement ? » paru il y a plus de dix ans et elle est reprise de plus en plus dans les discours politiques comme en témoignent les paroles de l'ex-premier ministre Ngoupandé de la République Centrafricaine : « *Il est temps que nous cessions de rejeter systématiquement sur le monde extérieur toute la responsabilité de nos errements.... ce discours facile nous infantilise, il nous endort et il est la cause majeure de notre marginalisation* »².

Mais revoir la thèse géopolitique qui valait pour la période post-coloniale ne signifie pas nécessairement rendre les Africains seuls responsables de la déstabilisations de certains Etats, des conflits, des guerres et des fragmentations que connaît le continent. Pour rendre compte de la complexité des changements survenus au cours de la dernière décennie, nous analyserons d'abord la position de l'Afrique sub-saharienne dans le système mondial. Le pillage du Congo et sa guerre sera l'illustration particulière de la complexité des changements au cours de la période de l'après guerre froide. Les résistances politiques à propos de la publication du document de l'ONU³ sur

² JEUNE AFRIQUE, Septembre 1996.

³ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République*

ce pillage en disent long (*explicitement*) qu'elles proviennent des pays que ou des acteurs impliqués dans le conflit ou encore des gouvernements occidentaux. Dans cet article, nous reprendrons la définition juridique que les experts du panel ont donnée au pillage et nous proposerons une autre définition, économique du pillage. A partir de cette définition, nous tenterons d'évaluer le pillage économique subi par la République démocratique du Congo, sur base de données dont nous disposons et que nous compléterons également par les données empiriques que les experts du panel ont publiées dans leur rapport. Nous concluerons cet article avec des mises en gardes sur la généralisation de la thèse de criminalisation de l'Etat à partir de cette application particulière qu'est le pillage.

2. LE ROLE DE L'AFRIQUE DANS LE SYSTEME MONDIAL : MARGINALISATION CROISSANTE OU TRANSFORMATION DES DECIDEURS AFRICAINS FACE A LA NOUVELLE PHASE D'OUVERTURE ?

En comparant les chiffres des investissements étrangers directs aux pays à faible revenu en Afrique sub-saharienne avec le discours sur l'avenir radieux de l'Afrique portée par la vague des processus de mondialisation, un certain scepticisme paraît nécessaire. Si les investissements étrangers ont presque triplé dans les années 90 (*où dans le tableau ? ? ?*), ils sont peu significatifs en comparaison avec le décuplement de ces investissements vers d'autres parties du monde comme l'Asie ou l'Amérique latine. Par ailleurs, ces investissements étrangers vers les pays à faibles revenus ne constituent que 4% des investissements étrangers totaux : l'Afrique semble bien loin de son intégration dans le système mondial.

démocratique du Congo, 12 avril 2001, 59 p. Dans sa constitution initiale, ce rapport devrait contenir 150 pages environ, seules 60 pages auraient été publiées suite aux diverses résistances auxquelles il est sujet.

Investissements directs étrangers aux pays à faibles revenus, à l'Afrique sub-saharienne et aux pays de la sous-région des Grands lacs en millions d'USD

| | 1980 | 1990 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
|----------------------------|-------------|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------|
| ANGOLA | - | -335 | 302 | 170 | 250 | 181 | 350 | 360 | |
| BURUNDI | 0 | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 1 | |
| CONGO BRAZA | 40 | 0 | 4 | 5 | 3 | 8 | 9 | 4 | |
| RDC | 0 | -12 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | |
| KENYA | 79 | 57 | 2 | 4 | 32 | 13 | 20 | 11 | |
| RWANDA | 16 | 8 | 6 | 1 | 1 | 2 | 3 | 7 | |
| TANZANIE | 0 | 0 | 20 | 50 | 120 | 150 | 158 | 172 | |
| OUGANDA | 0 | 0 | 55 | 88 | 121 | 121 | 175 | 200 | |
| | | | | | | | | | |
| PAYS A FAIBLE REVENUS | 250 | 5.732 | 34.307 | 41.378 | 47.502 | 56.047 | 60.837 | 53.517 | 49.526 |
| | | | | | | | | | |
| AFRIQUE SUB-SAHARIENNE | 33 | 834 | 1.885 | 3.340 | 3.521 | 4.627 | 7.734 | 4.394 | 5.574 |
| AMERIQUE LATINE | 6.148 | 8.188 | 13.747 | 28.392 | 29.827 | 43.408 | 64.725 | 69.323 | 89.375 |
| EUROPE ET ASIE CENTRALE | 28 | 1.051 | 6.335 | 7.014 | 16.885 | 15.825 | 22.838 | 24.350 | 24.020 |
| ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE | 1.318 | 11.135 | 39.124 | 45.149 | 52.003 | 59.878 | 64.137 | 64.162 | 61.532 |
| ASIE DU SUD | 185 | 464 | 1.118 | 1.595 | 2.953 | 3.526 | 4.908 | 3.659 | 3.420 |

source : WORLD BANK, *Global development and finance. Country tables 2000*, Washington, World Bank, May 2000.

voir aussi pour les termes d'échange : amélioration ou pas ?

Les investissements directs étrangers sont un indicateur de la confiance qu'ont les entrepreneurs de faire fructifier leur investissement financier en accroissant la production et de réaliser des profits. Ils ne sont pas mûs par des sentiments philanthropiques ou par un souci de développement d'un pays mais leur opération garantit, contrairement aux thèses de dépendance, une viabilité économique car leurs investissements permettent une croissance qui s'auto-finance et qui ouvre, dès lors, des possibilités d'améliorer les niveaux de vie.

Mais cette logique dominante et cette intégration au système mondial s'articule difficilement avec la trajectoire historique de la « longue durée » qui

caractérise la civilisation matérielle africaine⁴. Comme au temps de l'esclavage, de la colonisation ou de l'après-indépendance, cette intégration rencontre des adaptations, des transformations et des résistances qui ne sont donc pas l'expression d'un continent qui subit les contraintes et les changements provenant de l'extérieur de manière passive, au contraire. Ils ont toujours « été des acteurs actifs dans la mise en dépendance de leurs sociétés, parfois en s'opposant et, à d'autres occasions, en s'alliant aux influences extérieures »⁵.

La caractéristique de cette civilisation matérielle de « longue durée » de l'Afrique serait, selon les termes de Lonsdale de ne pas vivre en Etat ? ? ? « *The most distinctively African contribution to human history could be said to have been precisely the civilised art of living fairly peaceably together not in states* »⁶. Il est dès lors évident que lorsque l'Etat est le vecteur d'insertion au système mondial, la réaction et l'intégration de l'Afrique sera différente des pays « miracles » du (sud) est asiatique.

Cette caractéristique politique irait de pair avec une économie « *Today, as in the past, Africa has a tendency to export its factors of production in raw form, whether in terms of working capacity which it exports as emigration, or the agricultural or mineral resources which it exports in either formal or informal systems, or the capital which it expatriates in the form of flight capital and, more rarely perhaps, as debt repayment. The people who manage this unequal relationship with the international economic system are able to derive from it the resources necessary for their domestic overlordship. The dances which Laurent Désiré Kabila performed with various mining interests ... (they were) most often the dupes of the Prince with whom they negotiated* »⁷. Ce qu'on appelle la marginalisation de l'Afrique par rapport aux processus de mondialisation est plutôt cette résistance/insertion aux changements propre aux acteurs africains dans le cadre des contraintes imposées par l'extérieur. Ces contraintes et la nouvelle donne internationales se sont profondément transformées après une première phase d'indépendance politique et dans le cadre des relations internationales dominées par la guerre froide. En effet, au cours de cette période, les relations internationales de pouvoir permettaient – par un système d'étatisme économique – aux élites d'extraire à l'intérieur de l'Afrique une rente économique qui leur incombait

⁴ BRAUDEL, F., *Civilisation matérielle, Economie et capitalisme*, Paris, A.Colin, 1979 ; BAYART, J.-F., « Africa in the world : a history of extraversion », *African Affairs*, ? ? 2000, pp.217-267. Bayart a transposé la pensée de Braudel dans le contexte africain d'aujourd'hui. Si son ouvrage traitant de la criminalisation de l'Etat est sujet à beaucoup de controverses, ce dernier article fait preuve, quant à lui, de plus de discernement.

⁵ BAYART, J.-F., *début du titre*, *op. cit.*, p.219.

⁶ LONSDALE, J., « States and social processes in Africa : a historio-graphical survey », *African Studies Review*, 1981, p.139.

⁷ BAYART, J.F., *op. cit.*, p.231

tout en améliorant les conditions de vie d'une bonne partie des populations africaines en les donnant l'accès à l'éducation et soins de santé. Au cours de la période après la guerre froide, les conditions d'extraversion se sont profondément modifiés avec la triade -ajustements structurels, réformes démocratiques et bonne gouvernance- et provoqueront d'autres réactions de la part des élites africaines. En séduisant les acteurs internationaux avec un nouveau discours (Museveni) ou en les choquant (comme le fit Kabila), ils poursuivront des actions qui sont moins différentes qu'ils n'y apparaissent. Ils ont en commun une utilisation/transformation aux contraintes internationales au cours de ce nouvel épisode de dépendance. L'informalisation de la société, la guerre, les pillages, la criminalisation de l'état, sont des voies de riposte possibles à cette nouvelle phase d'extraversion. Dans la conclusion, nous verrons qu'elle n'est pas la seule réponse possible, car alors la thèse de la dépendance déterministe se vérifierait, ce qui, hélas, semble être le cas pour les pays de la région des Grands lacs. Nous nous attarderons sur cette stratégie.

3. LE PILLAGE

3.1. Quelques aspects théoriques

Dans un livre sur l'Etat africain intitulé « La criminalisation de l'Etat en Afrique », Bayart, Ellis et Hibou brossent un tableau sombre des évolutions futures de l'Etat en Afrique. Voici ce qu'ils entendent par la criminalisation de l'Etat: « *La violence illégitime et la délinquance économique s'articulent désormais à des stratégies politiques, à des transformations sociales et économiques, à des configurations internationales qui leur confèrent un sens inédit et les font peut-être participer d'un grand basculement du sous-continent. Les pratiques dites criminelles ne nous retiendront dans cette étude que si elles sont collectives, voire organisées une relation forte, et même organique, avec les détenteurs du pouvoir politique ou les institutions de l'Etat* »⁸. Dans un premier temps, nous adapterons cette thèse en regardant de plus près la relation entre enrichissement personnel, criminalisation de l'Etat et pillage dans la crise de la sous-région de pays des Grands lacs. Nous le ferons d'abord en explicitant ce qui est entendu ici par pillage, puis, dans un point suivant nous analyserons le rapport du Conseil de sécurité des Nations unies sur le pillage dans la guerre en le complétant avec d'autres données.

Les auteurs de la thèse de criminalisation de l'Etat, se réfèrent à des situations comme celles du Liberia, de la Sierra Leone et de l'Angola où les trafics de diamant servent à l'achat d'armes et à l'enrichissement des acteurs

en entretenant une violence qui oppresse la population. Ils décrivent aussi la situation au Nigeria où des hommes politiques sont impliqués dans des réseaux de blanchiment d'argent et dans des circuits internationaux de drogue. A l'époque du feu président Mobutu, l'utilisation de la planche à billets pour émettre de la vraie-fausse monnaie fut une technique issue de la criminalisation.

Deux aspects sont à considérer pour pouvoir parler de criminalisation de l'Etat. Les actes commis doivent revêtir d'un aspect d'enrichissement personnel et s'effectuer au détriment de la population victime de la violence ou de son appauvrissement. L'essentiel, pour parler de la criminalisation de l'Etat est que les hommes politiques et militaires soient impliqués d'une manière systématique et collective dans un enrichissement illicite et non productif et ce, au détriment de l'intérêt général.

Pour que la guerre ne soit pas (perçue comme) illicite, elle est présentée comme ayant de nobles objectifs, tels que la démocratie, la souveraineté nationale, la sécurité des frontières ou l'autodétermination d'un peuple. Dès lors, l'achat d'armes au moyen des richesses du pays n'est pas forcément un acte criminel ; cela dépend de la nature du conflit et de la question de la « juste » guerre.

Pour analyser les différents concepts de criminalisation, d'enrichissement individuel et de pillage qui peuvent avoir des liens entre eux mais ne se chevauchent pas tout à fait, commençons par ce que nous entendons ici, dans le cadre de l'article, par pillage et essayons de déterminer son ampleur.

Le concept de pillage a souvent été utilisé à des fins politiques qui n'apportait qu'un éclairage partiel. Ainsi, par exemple, lors de la vague de nationalisations juste après l'indépendance, le pillage était considéré dès que la valeur ajoutée (salaire et profit) de l'exportation de matières premières était produite à l'extérieur du pays. Ceci est bien une condition nécessaire mais pas suffisante car, si en contre partie des exportations de matières premières il y a des importations pour le même montant qui permettent la reproductibilité de ces matières premières, l'on ne peut parler de pillage. En effet, comme dans le cas du Botswana qui exporte essentiellement des diamants, celui-ci investit les revenus qu'il perçoit de ces exportations et réalise ses dépenses gouvernementales sur base des intérêts perçus sur ce capital investi. Ainsi, son capital naturel n'est pas perdu, au contraire, il rapporte continuellement. Cette condition n'est pas remplie dans le cas du Congo. En effet, si celui-ci importe pour un montant équivalent à la valeur de ses exportations de matières premières et si l'on observe donc un certain équilibre de la balance commerciale, il n'en résulte pas moins un certain déséquilibre car, dans ce cas-ci, les prix du marché ne reflètent pas l'aspect de *reproductibilité* (trouver le mot juste) des ressources naturelles. En effet, dans le cas du Congo, les

exportations concernent des ressources naturelles non renouvelables (comme les produits d'origine minière). Leur exportation ôte au pays un capital naturel non reproductible qui n'est pas compensé par des importations de produits permettant d'augmenter le stock de capital humain et physique du Congo, contrairement au Botswana. Par ailleurs, une autre condition pour qu'il y ait pillage est que l'Etat ne puisse contrôler et taxer ces ressources naturelles *exhaustibles* (? ? ?) : les recettes de ces taxations sont utilisées alors par le pays producteur et exportateur pour investir et augmenter la production locale.

Dès lors, l'on parle de pillage économique à partir du moment où une ressource quitte un territoire sans contrepartie en importations, déduction faite de la valeur ajoutée qui reste sur place. Quand il s'agit de ressources naturelles non reproductibles, la contrepartie doit compenser sa perte par une augmentation de capital productif, que ça soit par le contrôle et la perception de taxes de l'Etat responsable soit par des investissements d'entrepreneurs privés oeuvrant (pas forcément des nationaux) dans le territoire.

Cette définition diffère largement de la définition juridique donnée au pillage dans le rapport des nations unies qui parle d'exploitation illégale de ressources minérales et forestières de la République démocratique du Congo.

3.2. Le pillage pendant la guerre : continuité et discontinuité

Armé de la définition économique du pillage, voyons l'estimation des productions, de la commercialisation et des exportations de trois produits principaux, à savoir le diamant, le cobalt et le coltan. Les autres productions telles que l'or (avec un maximum de production de 12000 kilos), le cuivre (30.000 tonnes) ou des produits d'origine agricole (café) ou forestière (comme le bois tropical) nécessitent des techniques d'exploitation, de transport et de transport qui exigent soit des investissements importants intensifs en capital (cuivre) ou une bonne infrastructure de transports (dans le cas du bois ou de produits agricoles) absente en cas de guerre et de récession économique. Contrairement à l'exploitation au transport et à l'exportation des ces dernières ressources, le diamant, le coltan et le cobalt génèrent de hautes valeurs ajoutées par unité produite et donc, les coûts de transport sont réduits par unité produite, ce qui permet leur transport par avion. Ensuite, la production de ces trois ressources peut être informalisée et les risques liés à leur exploitation sont entièrement reportés sur les ceuseurs informels. Nous tenterons donc d'edeterminer d'abord l'ampleur du pillage, puis, dans un second temps, nous tenterons de déterminer à qui et pour quels montants ce pillage profite. Ceci nous permettra d'évaluer l'intérêt économique du pillage et également la résistance du complexe militaro-commercial vis-à-vis d'une solution pacifique au conflit et du respect des Accords d'Arusha.

3.2.1. Le pillage avant et pendant la guerre : continuité

Dans le contexte de dégradation structurelle de la République démocratique du Congo, il convient de signaler que les exportations frauduleuses de diamants, de cobalt et de café existaient bien avant la guerre et n'ont donc rien à voir avec cette guerre. Le tableau suivant nous renseigne sur la récession continue de la RDC en termes d'éducation humaine et économique.

3.3. Evolution du PIB par habitant entre 1990 et 2000

| année | 90 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | 96 | 97 | 98 | 99 | 2000 |
|-----------------|------|------|-------|-------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| PIB/hab en USD | 168 | 157 | 146 | 122 | 113 | 110 | 106 | 97 | 92 | 80 | 68 |
| Croissance en % | -6,6 | -8,4 | -13,4 | -16,5 | -7,0 | -2,5 | -4,3 | -8,3 | -5,0 | -13,4 | -14,3 |

Source : BANQUE NATIONALE CONGOLAISE, *condensé de statistiques*, différents n°, Kinshasa, 2000-5/2001,

Ce tableau ci-dessus indique la dégradation constante du niveau de vie moyen en RDC depuis le début des années 90, même si le secteur informel compense en partie cette perte de revenu moyen et permet aux Congolais de survivre durant cette période très difficile. Même si des doutes peuvent être émis sur la fiabilité des statistiques publiées, il n'en demeure pas moins qu'ils indiquent parfaitement la dégradation de l'économie formelle. Un revenu moyen de 68 USD par habitant en 2000 place la RDC en fin de peloton des pays au niveau de leur ordre par rapport à leur développement économique ! Le mal développement n'a pas été provoqué par le déclenchement de la guerre, mais devançait la guerre de plusieurs années. La guerre pourrait même être le résultat de ce mal-développement structurel. La guerre engendre également d'importants dégâts humains et économiques qu'il ne faut pas sous-estimer ! En effet, exceptées les années 92 et 93, la regression économique est plus prononcée au cours des deux dernières années de guerre (99 et 2000) et, si l'on peut en croire les chiffres publiés par l'IRC⁹, deux millions et demi de personnes auraient été directement ou indirectement victimes de la violence provoquée par la guerre¹⁰. Le tableau suivant retrace l'évolution de la balance commerciale qui présente une certaine continuité avant et après la guerre.

⁹ INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, HEALTH UNIT, *Mortality in Eastern Democratic Republic of Congo*, lieu et maison d'édition ? ?, 2001, p.3

¹⁰ *Ibidem*, p.3.

Balance commerciale de la RDCongo et exportations frauduleuses de diamant (en millions d'USD)

| Année | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|---------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|------------|
| Exportations | 1.562 | 1.546 | 1.448 | 1.442 | 749 | 685 |
| exp.officielles de diamants (1) | 331 | 347 | 341 | 399 | 237 | 200 |
| Exp. diamant en fraude | 400 | 417 | 411 | 480 | 284 | 239 |
| Exp.diamant/exp en % | 47% | 49% | 51% | 60% | 69% | 64% |
| Importations | 870 | 1.089 | 769 | 1.102 | 568 | 596 |
| Solde | 692 | 457 | 697 | 320 | 180 | 89 |

1 Dans les exportations, la BNC fait une estimation sur base des données du Centre National d'Expertise (CNE) qui a enregistré les exportations officielles connues et la Banque Nationale et qui estime la fraude à 120% des exportations officielles. BANQUE NATIONALE CONGOLAISE, *condensé de statistiques*, différents numéros, Kinshasa, 2000-5/2001.

Ce tableau montre clairement que la RDC est devenue de plus en plus dépendante de la production et des exportations de diamant. Celui-ci est devenu le premier produit d'exportation et a remplacé le cuivre et le cobalt. Cette production cuprifère produite par la Gécamines –qui était le père et la mère de tout Katangais mais également la source principale d'exportation et de recettes pour l'Etat jusqu'à la fin des années 80 (avec 75% des revenus du budget en 1975)- s'est effondrée et n'atteint plus 10% de sa capacité, suite à une gestion désastreuse. Le cuivre et le cobalt ont été remplacé par le diamant qui dépend peu d'investissements intensifs en capital et qui est plus adaptés à l'informalisation de l'économie.

La balance commerciale présente un solde positif: celui-ci est fictif d'une part parce que la Banque nationale tient compte des exportations frauduleuses de diamant dans les exportations, de même que pour d'autres produits comme le café et l'or. D'autre part, si les recettes d'exportation et les dépenses d'importation étaient réelles, cela signifierait que la monnaie nationale aurait connu une réévaluation au cours de la période, or, ce fut l'inverse qui se produisit. Et donc, cela entraîne comme conséquence que soit les importations réelles étaient supérieures à celles effectivement répertoriées, soit, et cette hypothèse semble plus plausible mais plus grave pour le pays, les devises gagnées à partir de ces exportations frauduleuses ne sont pas rentrées au pays mais ont été placées à l'étranger. Ce constat corrobore donc la thèse du pillage pur et simple qui existait déjà bien avant le déclenchement de la guerre. En analysant l'évolution de la balance commerciale au cours des deux dernières années de guerre (1999-2000), l'on pourrait même en déduire que ce type de pillage a baissé de près de 50% ! Cette diminution de la fraude observée est d'abord imputable à la méthode de calcul utilisée par la Banque

nationale qui se base sur des estimations mais aussi aux mesures politiques prises par le gouvernement de Désiré Kabila (décret 177 et 178) qui se sont avérées contre-productives. En effet, une des mesures prises par Kabila père a été l'attribution d'un monopole d'achat de diamants à IDI Diamonds au cours des années 1999-2000 afin de contrôler les flux de devises (?? ? *but d'attribution* ?). Cependant, le résultat obtenu fut la réorientation de l'écoulement des diamants vers le congo-Brazzaville. Mais cette diminution résulte aussi en partie des effets de la guerre sur la réorientation du trafic des diamants vers d'autres pays impliqués dans la guerre au Congo : en effet, le contrôle de Kisangani par Rwanda et l'Ouganda a privé le Congo d'une partie de ses recettes d'exportation (même si elles étaient frauduleuses). Nous en montrerons l'ampleur dans la suite de cet article.

A ce stade-ci de l'article, nous pourrions faire la distinction entre deux concepts, celui de « pillage création » et celui du « pillage détourné ». Dans le cas du diamant, il s'agit plutôt d'un détournement du pillage, car celui-ci existait avant la guerre mais les profits qui étaient retirés de ce circuit illégal contrôlé par les anciens dignitaires du régime de Mobutu ont été détournés et réorientés vers d'autres pays ou réseaux suite au contrôle de la production des territoires occupés militairement par les rebelles soutenus par le Rwanda et l'Ouganda. Par contre, dans le cas de la colombo-tantalite, exclusivement produit et exploité dans les territoires occupés, il s'agit plutôt de « pillage crée », suite à la flambée subite du prix du coltan sur les marchés internationaux.

Tentons d'estimer à présent l'ampleur de ce pillage.

3.3.1. Diamant : production, ampleur du pillage et effets de la guerre

Pour estimer le plus précisément possible le pillage lié à la guerre (même si ce calcul reste approximatif), il faut d'abord connaître le niveau de production pour l'ensemble du pays et celui de la partie contrôlée par les armées rebelles. Pour estimer la valeur de la production du Congo, il faut distinguer l'origine des diamants qui diffèrent en valeur selon leur caratage. En effet, la MIBA à Mbuji-Mayi produit essentiellement des diamants industriels de moindre caratage que ceux produits à Tchikapa et qui sont de qualité supérieure de joaillerie dont la valeur en carats est nettement plus élevée. Ensuite, il faut confronter deux sources de données de production : la première, officielle, est réalisée par la Banque nationale sur base d'un pourcentage de la production officielle recensée par le Centre national d'expertise (CNE). Cependant, cette estimation ne coïncide pas avec d'autres estimations : la Banque nationale estime à 521 millions d'USD (**quoi ?? la production officielle ou la production frauduleuse ?**), un bureau international

spécialisé l'estime à 725 millions d'USD¹¹. L'exportation frauduleuse, tous bénéficiaires confondus, ne serait plus de 12% mais de 205% ! Cette dernière estimation se rapprocherait davantage de la réalité lorsque sont confrontés les estimations faites par le Congo et les seules importations d'Anvers.

Production diamantifère et importations (M) à Anvers pendant la guerre en milliers de carats

| année | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| PRODUCTION RDC* | 22.000 | 26.083 | 20.116 | 16.006 |
| PRODUCTION KISANGANI** | 832 | 411 | ? | ? |
| M DE LA RDC*** | 15.845 | 20.887 | 23.403 | 17.044 |
| M DE CONGO-BRAZZA*** | 3.786 | 526 | 71 | 2.846 |
| M DU RWANDA *** | 13 | 0,1 | 2,8 | 30 |
| M DE L'UGANDA*** | 1,5 | 11,3 | 11,1 | 9,9 |
| M D'ISRAEL*** | 3.398.446 | 3.526.966 | 6.797.714 | 12.161.188 |

Sources et remarques :

- *estimation de la BNC sur base de production officielle CNE multiplié par 2.2 condensé de *stat.istique, ibid.*
- ** calcul pour les années 96 et 97 au lieu de 97 et 98 sur base de CNE, *statistiques mensuelles or et diamant*, juillet 2000.
- ***données Haut Conseil de diamant , Anvers, mars 2001.

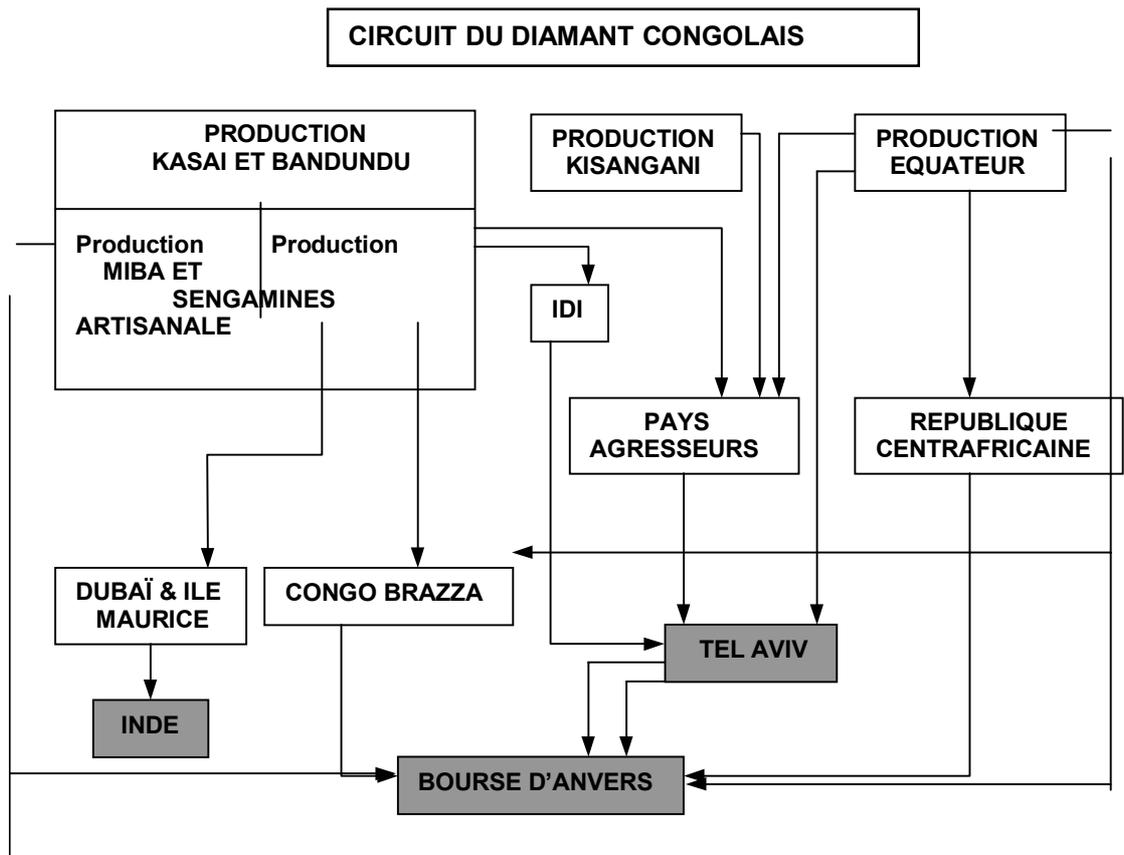
Sur base de ces chiffres, il est possible d'estimer une valeur maximale au-delà de laquelle le pillage à partir de la vente de diamants est peu probable. Evaluée en carats, la production de Kisangani ne représente pas 4% de la production totale au cours d'une année normale ; par contre, étant donnée que sa production est un diamant de joaillerie, la valeur de la production diamantifère de Kisangani représenterait 14,5% de la valeur de la production totale de la RDC, soit, environ, 76 millions d'USD par an (valeur estimée à partir des données publiées par le Centre national d'expertise de Kinshasa)¹². Si l'on compare ces chiffres avec les importations de diamant à Anvers en provenance du Rwanda et de l'Ouganda, l'on obtient un décalage important entre la valeur de la production estimée à Kisangani et les importations officielles en provenance du Rwanda et de l'Ouganda qui varieraient de moins d'une dizaine de milliers d'USD (9.100 USD) à 2,7 millions d'USD pour le Rwanda et d'une centaine de milliers d'USD (136.500 USD) à 1,02 millions d'USD pour l'Ouganda, soit trois fois rien. Ceci signifierait que l'écoulement des diamants vers Anvers transiterait par d'autres pays avant

¹¹ www.terraconsult.be/overview.htm

¹² Données calculées à partir du centre national d'expertise : CENTRE NATIONAL D'EXPERTISE, *statistiques mensuelles or et diamant*, Kinshasa , juillet 2000.

d'arriver à Anvers. Au cours d'un entretien **entre le** vice-ministre Mbaka Kaway Swana de la RDC et le Haut conseil du diamant à Anvers, une partie des gemmes en provenance de Kisangani seraient d'abord vendus en Israël et, dans une moindre mesure en Angleterre et en Suisse¹³, mais leur traçabilité est plus difficile à établir car ces pays ne publient pas de statistiques d'importations par provenance. Voici la carte du circuit des diamants partant de la RDC établi par le ministre des mines.

CIRCUIT DU DIAMANT



¹³

En conclusion, nous estimons prudemment le « pillage détourné » par les rebelles/envahisseurs à 11 % de la valeur totale de la production diamantifère en RDC ou à peu près 20 % de la valeur produite qui quitte le pays frauduleusement. ??

A partir des informations données par le rapport des Nations unies, nous pouvons évaluer la valeur de la production de diamant des deux comptoirs basés à Kisangani à partir de la taxation de leur chiffre d'affaire. Sur base des taxes perçues par le Bureau Congo du Rwanda, le chiffre d'affaire de l'exploitation de diamants à Kisangani qui serait contrôlé par le Rwanda s'élèverait à 40 millions d'USD par an¹⁴. Nous ne disposons d'aucune indication nous permettant d'affirmer que le restant de la production totale est écoulee vers l'Ouganda. Quelle est la part de la valeur ajoutée du diamant qui reste sur place ? Selon Hugues Leclercq, 80% de la VA irait aux creuseurs d'une part et aux comptoirs locaux d'autre part¹⁵. Ces derniers, utilisent leurs bénéfices comme fonds de commerce pour importer d'autres biens de consommation (lorsqu'il s'agit de comptoirs libanais ou congolais) ; dans le cas de comptoirs rwandais, la part de la valeur ajoutée restant sur place risque d'être plus faible, mais à défaut d'obtenir davantage de précisions, nous nous baserons sur les estimations d'Hugues Leclercq.

Selon la définition que nous avons adoptée et sachant que les taxes perçues par le Bureau Congo vont au Rwanda, le pillage économique du diamant par le Rwanda peut dès lors s'évaluer comme le restant de la valeur ajoutée totale allant au Rwanda, soit 40 millions d'USD dont est retiré 80% allant aux creuseurs et aux comptoirs locaux, soit 8 millions.

Nous ne pouvons rien dire sur la valeur du pillage de diamants opérée par l'Ouganda qui ne contrôle, par Bemba qu'une faible partie du marché du diamant situé au nord de Kisangani. Nous nous référerons donc aux estimations « officielles », c'est-à-dire les estimations données par différents pays importateurs car le diamant est considéré en Ouganda comme en transit et n'entre donc pas dans les comptes nationaux mais comme ressource réexportée¹⁶. L'Ouganda aurait réexporté des diamants pour une valeur totale de 1,8 millions d'USD en 1999 et pour 1,3 millions d'USD en 2000¹⁷. En supposant que 80% de cette valeur ajoutée reste au Congo, nous estimons la

¹⁴ D'après le rapport des Nations unies sur le pillage au Congo, les comptoirs qui contrôlent le marché à Kisangani doivent payer une taxe de 5% sur la valeur de leur chiffre d'affaire. « *Le groupe d'experts estime qu'en deux ans, le Bureau Congo a reçu environ 4 millions d'USD sous forme de paiements directs en échange de l'autorisation d'opérer dans les zones qu'il contrôle* ». NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *Rapport du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources, op. cit.*, p.30. Ceci signifie que la valeur achetée des diamants s'élevait à 80 millions d'USD sur deux ans, soit, en moyenne 40 millions par an.

¹⁵ Entretien le

¹⁶

¹⁷ NATIONS UNIES, *op. cit.*, p.22.

valeur du pillage détourné à 360.000 USD en 1999 et à 260.000 USD en 2000.

3.3.2. Estimation du « pillage détourné » de l'or

Selon Hugues Leclerq, la production d'or de l'est du Congo varierait entre 15 et 20 tonnes par an et constituerait la principale source de bénéfice pour l'Ouganda. Le détournement du pillage de l'or bénéficierait en majorité à l'Ouganda qui contrôle les régions orifères du Nord Kivu. Nous ne disposons d'aucune information nous permettant d'affirmer qu'une partie de la production du Nord Kivu est de manière frauduleuse en Ouganda. Dès lors, nous nous référerons aux chiffres officiels fournis par l'Ouganda et publiés dans le rapport des Nations unies pour évaluer la valeur du pillage détourné par l'Ouganda. Quelle part de la valeur ajoutée reste au Congo ? Selon Hugues Leclerq, la part qui revient aux creuseurs est 50%, et le contrat est de 1 gramme pour l'orpailleur, 1 gramme pour le militaire qui assure la sécurité de l'exploitation. Selon le rapport, dans le district de Kilo-Moto, l'arrangement convenu avec le mineur obligeait celui-ci à donner à la structure militaire 1 gr d'or par jour ; D'après le rapport, en moyenne 2 kilogrammes d'or était livré chaque jour au militaire dirigeant le réseau et le nombre d'ouvriers était de 3000. Ceci signifierait-il que le contrat était 1gramme pour les orpailleurs, et 2 grammes pour l'encadrement militaire ? Nous choisissons ici d'évaluer la valeur minimale du pillage économique et nous retiendrons donc ici l'estimation donnée par Hugues Leclerq qui semble plus plausible selon un informateur d'un comptoir de Bukavu.

Nous calculons donc la valeur du pillage économique de l'or par l'Ouganda comme suit : en évaluant le prix de l'or à l'achat à 8.300 USD/kilo¹⁸, et en nous basant sur des exportations officielles de l'Ouganda de 11,45 tonnes en 1999 et de 10,83 tonnes en 2000, la valeur exportée s'élève respectivement à 95 et à 89,9 millions d'USD en 1999 et en 2000. Selon la clé de répartition donnée par Hugues Leclerq, nous supposons donc ici que 50% de ce chiffre d'affaire reste au Congo, soit 47,5 millions en 1999 et 45 millions en 2000. Aucune taxe n'est payée au Congo, mais des taxes de réexportation sont dues en Ouganda. La valeur du pillage économique s'élève donc respectivement à 47,5 millions d'USD pour 1999 et 45 millions d'USD en 2000.

Quant au Rwanda, la panel d'experts déduit que la production d'or dans les zones contrôlées par le RCD-Goma était de 720 kilogrammes pour l'année 1999 et de 1.200 kilos pour l'année 2000¹⁹. Cette production est exportée par

¹⁸ En prenant les cours du lingot d'or fin avril 2001, évalué à 9.326 EUR/kilo, soit 8.346 USD/kg.

¹⁹ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.33.

le Rwanda. D'après un informateur d'un comptoir de Bukavu, la production orifère dans la région contrôlée par le Rwanda s'élèverait à 3,5 tonnes par an, un niveau relativement plus élevé que celui déclaré par le RCD-Goma.. D'après cette estimation, la valeur totale exportée de l'or par le Rwanda s'élèverait à 29 millions d'USD par an. En supposant que la même clé de répartition s'applique dans les zones orifères contrôlées par le Rwanda, 50% de ce chiffre d'affaire reste au Congo, soit 14,5 millions d'USD. Par ailleurs, le RCD-Goma ponctionne également des taxes sur la production qu'il contrôle, soit 5% de 4,68 millions d'USD pour l'année 1999 et 7,8 millions d'USD pour l'année 2000, c'est-à-dire 234.000 USD pour 1999 et 390.000 USD pour 2000. La valeur du pillage détourné par le Rwanda se calcule comme suit :

-pour l'année 1999 en millions d'USD: $29 - 14,5 - 0,234$, soit 14,27 millions d'USD

-pour l'année 2000 en millions d'USD : $29 - 14,5 - 0,390$, soit 14,11 millions d'USD

3.3.3. Estimation du « pillage créé » par la ruée sur le Coltan

D'après les quelques chiffres publiés par le Rapport des Nations unies sur la production de coltan, le Rwanda transporterait environ 100 tonnes de coltan par mois au prix du marché international de 200 USD par kilo qui rapporteraient 20 millions d'USD par mois, soit entre 200 et 240 millions d'USD par an. Sachant que le prix moyen du kilo de coltan donnée aux petits négociants s'élève en moyenne à 10 USD par kilo, l'évaluation du pillage économique pourrait se calculer dès lors comme suit : 240 millions d'USD dont doivent être déduites les taxes au RCD Goma²⁰ (12 millions) et le montant donné aux petits négociants soit 12 millions, soit 216 millions²¹. Notons que les coûts de transport sont pris en charge par le Rwanda et

²⁰ D'après le rapport des Nations unies, une taxe de 5% est appliquée à toutes les ressources minières dans la zone contrôlée par le RDC-Goma. Dans ce cas-ci, les taxes s'élèveraient à 5% de 240 millions d'USD par an, soit 12 millions d'USD. NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, pp.30-31. Le chiffre de 12 millions de taxes par an ou 1 million d'USD par mois correspond à celui du montant des taxes payé par Madame Gulamali (SOMIGL) en échange de son monopole NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.20 et p.33.

²¹ Les experts du panel estiment à 250 millions le bénéfice réalisé en 18 mois par l'armée rwandaise sur le trafic de coltan (*Ibidem*, p.31), c'est-à-dire, valeur du coltan exploité et transporté (selon nos estimations, entre 300 millions d'USD et 360 millions sur un an et demi), déduction faite des coûts (achat : 18 millions, taxes au RCD Goma: 18 millions (ou plus, pour le Bureau-Congo ? 18 millions aussi ?), transport : 43.2 (sur base des chiffres de 21.6 millions/an *Ibidem*, p.28).

représente donc une part de la valeur ajoutée qui est dépensée au Rwanda et qui ne revient pas au Congo²².

En ce qui concerne l'Ouganda, nous ne disposons d'aucune indication nous permettant d'évaluer la valeur de la production congolaise réexportée par l'Ouganda. Nous nous référons donc aux chiffres officiels et nous appliquerons la même clé de répartition que pour le Rwanda pour évaluer la valeur du « pillage créé ». Selon les chiffres officiels données par le rapport des Nations unies, l'Ouganda a exporté 69,5 tonnes pour une valeur de 13,9 millions d'USD pour l'année 1999²³. Aucune indication n'est donnée pour l'année 2000. La valeur ajoutée « pillée » par l'Ouganda s'élèverait donc à 13,2 millions d'USD en 1999.

En ce qui concerne l'Ouganda, celui-ci tire une grande valeur ajoutée du bois qu'il réexporte.

3.3.4. Estimation globale du pillage économique gains/pertes pour le Congo, le Rwanda et l'Ouganda

A partir des différentes estimations que nous venons de faire, voici le tableau des chiffres d'affaire totaux que réalisent l'Ouganda et le Rwanda sur les réexportations des ressources minières exploitées au Congo.

Tableau valeur des exportations des produits miniers en provenance du Congo pour le Rwanda et l'Ouganda

| en millions d'USD | RWANDA | | OUGANDA | |
|---|--------|------|---------|------|
| | 1999 | 2000 | 1999 | 2000 |
| DIAMANT | | | | |
| Exportations officielles | 0,4 | 1,8 | 1,8 | 1,3 |
| <i>Réexportations évaluées de diamant*</i> | 40 | 40 | 1,8 | 1,3 |
| <i>Valeur ajoutée sur les réexport° diamant</i> | 8 | 8 | 0,4 | 0,3 |
| OR²⁴ | | | | |
| Exportations officielles | 0,1 | 0,1 | 95,0 | 89,9 |
| <i>Réexportations évaluées d'or*</i> | 29 | 29 | 95,0 | 89,9 |
| <i>Valeur ajoutée or réexporté ou « pillé »</i> | 14,3 | 14,1 | 47,5 | 45,0 |
| COLTAN | | | | |
| Exportations officielles | 24 | 16,6 | 13,9 | - |
| <i>Exportations évaluées de coltan*</i> | 240 | 240 | 13,9 | - |
| <i>Valeur ajoutée coltan réexporté ou « pillé »</i> | 216 | 216 | 13,2 | |

²² Nous prenons le chiffre de 200 USD par kilo pour l'année 1999, comme pour le Rwanda. Nous supposons également que le prix au petit négociant est de 10 USD par kilo en moyenne.

²³ NATION UNIES, *op. cit.*, p.21.

²⁴ Nous évaluons la valeur des exportations d'or en multipliant la production (en tonnes ou en kilos publiées dans le rapport des Nations unies) par le cours de l'or estimé le 30 avril 2001 (soit 8.300 USD/kilo).

| | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Exportations officielles totales (déclarée : minerais et autres)²⁵ | 61,2 | 68,4 | 438,8 | 380,5 |
| <i>Total exp°. minerais évalués</i> | <i>309</i> | <i>309</i> | <i>110,7</i> | <i>91,2</i> |
| <i>en % des export° offic.</i> | <i>505%</i> | <i>452%</i> | <i>25%</i> | <i>24%</i> |
| | | | | |
| Valeur ajoutée totale du diamant, de l'or et du coltan réexporté ou « pillé » | 238,3 | 238,1 | 61,1 | 45,3 |
| <i>en % PIB²⁶</i> | <i>12,2%</i> | <i>10,4%</i> | <i>1,1%</i> | <i>0,8%</i> |
| <i>en % dép. militaires²⁷</i> | <i>292%</i> | <i>277%</i> | <i>53%</i> | <i>43%</i> |

Note : les exportations évaluées représentent la valeur de celles-ci calculées sur base des données publiées par le panel d'experts des Nations unies.

Ce tableau indique que le Rwanda bénéficie d'une plus grande valeur ajoutée de la réexportation du coltan, tandis que l'Ouganda tire un plus grand profit de la réexportation de l'or. Les réexportations de l'or, du diamant et du coltan représentent entre 4,5 et 5 fois les exportations officielles (déclarées) du Rwanda, mais seulement ¼ des exportations officielles de l'Ouganda. La valeur ajoutée de ces minerais « pillés » représentent entre 10 et 12% de la production intérieure brute totale, tandis qu'en Ouganda, elle ne représente qu'un pourcent. Cette valeur ajoutée (dont nous n'avons pas déduit les taxes éventuelles allant au Rwanda ou à l'Ouganda ni les frais de transport), représente quasi 3 fois les dépenses militaires du Rwanda et la moitié des dépenses militaires pour l'Ouganda. Le pillage des ressources minières du Congo apporte un plus large profit économique au Rwanda par rapport aux potentialités de son économie. *Note : évaluer le pillage du bois pour l'Ouganda pour avoir une meilleure photographie de la situation.*

Pour le Congo, les pertes de ce pillage par l'Ouganda et le Rwanda s'évaluent comme suit :

| En millions d'USD | 1999 | 2000 |
|---|---------------|---------------|
| VA totale pillée du diamant | <i>61,77</i> | <i>59,11</i> |
| VA totale pillée de l'or | <i>8,36</i> | <i>8,26</i> |
| VA totale pillée du coltan | <i>229,2</i> | <i>216</i> |
| Valeur ajoutée totale dont le Congo est privé | <i>299,33</i> | <i>283,37</i> |
| % de son produit intérieur brut | | |

²⁵ IMF, Rwanda. *Staff report for the 2000 article IV consultation and requests for the third annual arrangement under the poverty reduction and growth facility and for extension of commitment period*, Washington, IMF, 12 December 2000, p.39 ; IMF, Uganda. *Staff report for the 2001 article IV consultation, Second review under the third annual arrangement under the poverty reduction and growth facility and request for waiver of performance criteria*, Washington, IMF, 19 January 2000, p.43.

²⁶ IMF, Uganda. *Staff report for the...., op. cit.*, 12 March 2001, p.8, 37.

²⁷ IMF, Uganda. *Staff report for the...., op. cit.*, 12 March 2001, p.8, 40.

4. RESEAUX, INTERETS COMMERCIAUX, VIOLENCE, CRIMINALISATION DES ETATS OUGANDAIS ET RWANDAIS ?

Plusieurs indices nous permettent d'affirmer que la situation évolue vers une criminalisation des Etats ougandais et rwandais. Le pillage économique du Congo est organisé par des réseaux militaro-commerciaux contrôlés par quelques individus situés dans les plus hautes sphères politiques, militaires, commerciales et financières de ces deux pays. Ces réseaux s'appuient sur des structures locales que le Rwanda et l'Ouganda ont mis en place.

En ce qui concerne le Rwanda, le réseau rwandais intègre de manière pyramidale le réseau commercial, financier, militaire ainsi que le transport et la perception d'impôts qui permet une exploitation des ressources du Congo plus systématique, plus efficace et plus organisée²⁸ permettant l'alimentation d'une caisse et le financement extra-budgétaire de la guerre au Congo. Les individus participant au réseau sont des hauts dirigeants du FPR et collaborateurs du président Kagame, ayant des relations étroites et personnelles avec divers commandants de l'APR²⁹. Les sociétés BDCI, Tristar (contrôlée par Tibere Rugigiro, membre du FPR qui aurait financé la guerre entre 90 et 94), STIPAG (appartenant à Mbugiye opérant en collaboration avec Kazura, le chef de la sécurité de l'armée rwandaise en RDC et le Commandant Gatete pour le café et le diamant), Rwanda metals (commerce du coltan contrôlé par le FPR), Grands lacs metals (coltan, membres de l'APR), Jambo Safari ou Air navette (contrôlé par Makabuza ayant des liens étroits avec Paul Kagame) sont très impliquées dans ce pillage contrôlé par des membres de l'APR et du FPR. Les structures rwandaises et du RDC Goma ont des liens étroits entre elles (liens personnels, participation dans des sociétés, liens financiers). En ce qui concerne l'Ouganda, le réseau militaro-commercial s'appuie sur les structures en place au Congo. Les deux grandes sociétés minières (diamant, or) qui opèrent sont Trinity et Victoria qui appartiennent à Salim Saleh et sa femme, respectivement frère cadet et belle-soeur du président Museveni mais dans lesquelles est impliqué également le fils du président³⁰. Kazini serait le bras droit et l'exécutant, assurerait la protection militaire des intérêts commerciaux en région contrôlée. Ce réseau commercial s'appuie sur d'autres réseaux

²⁸ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.19.

²⁹ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.18.

³⁰ *ibidem*, p.17.

locaux qui facilitent les transactions illégales de minerais et dont certains existaient sous Mobutu, avant la guerre³¹.

Quoi qu'il en soit, l'on peut affirmer que l'exploitation illégale permet l'enrichissement personnel d'individus appartenant aux réseaux militaro-commerciaux. *à détailler à partir d'autres lectures*

D'après le rapport, la grande différence entre les réseaux rwandais et ougandais en matière d'or et de diamant semble être le plus grand contrôle militaire de l'ensemble des filières de la part du Rwanda ; l'Ouganda se charge de faciliter l'exploitation et le transport en se reposant sur des réseaux locaux. Si le pillage économique du Congo existait avant la guerre, la manière dont celui-ci est réalisé a changé avec la guerre : s'il était libre pour les Congolais depuis longtemps, l'extraction de l'or et du coltan, dans une moindre mesure du diamant, se réalise actuellement sous la contrainte et le contrôle ou l'encadrement militaire et pour le compte d'une des deux armées : en ce qui concerne les mines d'or du Nord, c'est l'armée ougandaise ou les hommes de Bemba qui contrôlent l'extraction et qui impose des minimas de production (1 gr d'or par jour par homme), et en ce qui concerne le coltan, ce sont les soldats de l'APR qui contrôlent l'extraction réalisée soit par des prisonniers en échange de réduction de peine ou moyennant de la nourriture, soit en obligeant des Congolais³², une pratique qui offre une rente maximale aux armées qui contrôlent l'exploitation ou les circuits commerciaux mais permettant au Rwanda le contrôle et le bénéfice d'une plus grande part de la valeur ajoutée des ressources exploitées et exportées.

Comme nous l'avons vu, le total des valeurs ajoutées des minerais réexportés par le Rwanda est relativement plus importante pour le Rwanda que pour l'Ouganda. Dans le premier cas, ces bénéfices sont extrabudgétaires, dans le second, les flux générés par le pillage au Congo sont en partie officialisés. Le Rwanda a mis en place un système extrabudgétaire pour financer sa présence au Congo, tandis que l'Ouganda a opéré de manière plus « transparente » : en officialisant les réexportations et en percevant des taxes supplémentaires sur les réexportations, celles-ci lui ont permis une augmentation relative des dépenses militaires du budget national³³. Du côté rwandais, le pillage bénéficie à un réseau qui auto-finance la guerre, du côté ougandais, le pillage bénéficie à un réseau mais également à l'Etat qui réinvestit ses recettes en dépenses militaires.

Au vu des bénéfices retirés par les réseaux, les enjeux commerciaux de la présence au Congo des deux armées sont importants. Le coût d'un retrait ou de l'application des accords de Lusaka seraient plus importants pour le Rwanda. L'Ouganda se repose davantage sur des structures et des réseaux

³¹ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, 19.

³² NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.11.

³³ NATIONS UNIES, CONSEIL DE SECURITE, *op. cit.*, p.32.

locaux avec lesquels il pourrait poursuivre ses activités commerciales même si les monopoles imposés et le contrôle militaire lui assure des bénéfices plus grands. Pour le Rwanda, par contre, le retrait des troupes et une pacification de la région signifierait la perte du contrôle de l'exploitation et peut-être de la réexportation du coltan, de l'exploitation de l'or en tous cas dont l'écoulement risque d'être détourné vers le Burundi, pays vers lequel se réalisait l'écoulement avant la guerre³⁴. (*nuancer car ils ont proposé de libéraliser le marché du coltan récemment*). En d'autres termes, la poursuite du conflit et l'entretien de la violence permet de retirer des bénéfices largement supérieurs à ceux retirés en situation de paix et d'ouverture des marchés à la concurrence. Cependant, cette violence a un coût pour la population victime de cette violence qui peut être exprimé en termes du nombre de morts (2,5 millions) et de paupérisation de l'ensemble de la région.

étayer l'idée, voir évolution des inégalités et voir pour la couche la plus pauvre, déplacements d'épopulation

Enfin, où les bénéfices de cette guerre sont-ils réinvestis ? Est-ce un coût pour l'ensemble des populations de la région (rwandaises, ougandaises et congolaises) ? Il est clair que, pour le Rwanda, les bénéfices retirés de ce trafic ne sont pas réinvestis dans l'économie et ne bénéficie aucunement à l'ensemble de la population : la guerre représente un coût net pour la population.

voir évolution de l'investissement au Rwanda et des fuites de capitaux, voir évolution du PIB (5% de croissance grâce à quel secteur ?)

Une partie des bénéfices ont permis à l'Ouganda d'augmenter ses dépenses militaires tout en augmentant également ses dépenses de développement et sociales (*vérifier les chiffres*).

5. EVALUATION DES RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DES NATIONS UNIES

Le panel des experts propose un embargo sur les exportations des principales ressources pillées au Congo en provenance d'Ouganda et du Rwanda, un embargo sur les armes, le gel des actifs financiers des mouvements rebelles et des dirigeants et la suspension des relations de coopération militaires avec l'Ouganda et le Rwanda. Un embargo sur les armes et les ressources pillées est difficile à mettre en oeuvre et à contrôler et risque d'être peu efficace, même si l'imposition d'embargos peut représenter un signal international fort. Cependant, un embargo sur les ressources minières priverait certaines populations d'une certaine partie de la valeur

³⁴ voir Hugues Leclercq, entretien le 22 mai. Le Burundi exportait, selon lui environ 10 tonnes par an.

ajoutée (en particulier pour le diamant et l'or où la plus grande part de la valeur ajoutée revient aux creuseurs). Par contre, dans le cas du coltan, un embargo pénaliserait directement le réseau rwandais du bénéfice des 90% de la valeur ajoutée réalisée sur la réexportation du coltan.

Par contre, conditionnaliser l'aide à des diminutions fortes de leurs dépenses militaires ou à appliquer de manière stricte les injonctions données par le FMI pourrait être une solution : ces deux pays ont été acceptés dans des programmes de réduction drastique de leur dette et bénéficient d'importants montants d'aide, comme le montre le tableau ci-dessous ; les flux d'aide destinés au remboursement de la dette n'ont pas été pris en compte).

| Part des dépenses totales budgétaires financées par des fonds publics extérieurs (dons, arriérés supplémentaires, financement exceptionnel) | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
| Rwanda | 59% | 47% | 44% | 50% |
| Ouganda | 36% | 36% | 35% | 39% |

| Part de la balance extérieure financée par des fonds publics extérieurs (transferts publics, prêts, arriérés supplémentaires, financement exceptionnel) | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
| Rwanda | 78% | 69% | 76% | 78% |
| Ouganda | 32% | 35% | 43% | 34% |

L'enjeu fondamental de ces programmes est de rendre ces pays extrêmement pauvres plus indépendants de l'aide internationale grâce à leur propre développement. Les programmes d'ajustement sont destinés à inciter la production du secteur privé.

voir niveaux d'investissements, fuite de capitaux, effets boule de neige sur les populations, et problème de la guerre, coût annuel pour la population des dévaluations, et voir évolution de la production agricole, voir ce que cela signifierait dans une perspective régionale : le pillage ne serait plus pillage, la question revient au réinvestissement de ces bénéfices dans la région et à la confiance en l'économie ougandaise et rwandaise).

La réponse à une quelconque conditionnalité de l'aide à la balance des paiements de la part du Rwanda est qu'il dispose de ressources autres que l'aide. Ceci signifie donc qu'il reconnaît que sa présence au Congo répond aussi à des intérêts commerciaux au-delà de ses préoccupations sécuritaires et que le maintien de dépenses militaires élevées ne répond plus à un réel besoin budgétaire. Ces pays sont engagés dans des programmes de réformes économiques qui dépendent drastiquement de deux choses : de leur

intégration régionale et du développement de leur secteur privé. Une solution plus « positive » serait d'obliger ces gouvernements à libéraliser les marchés des ressources minières, et à les obliger à respecter les critères imposés par le FMI et la Banque mondiale.

Tableau : montant total des fonds, de l'aide accordée au Rwanda et à l'Ouganda en comparaison des flux retirés au Congo.

6. CONCLUSIONS